

- ENTREPRISE INDIVIDUELLE- CHANGEMENT DE NOM COMMERCIAL, NOM PROFESSIONNEL OU ENSEIGNE



ASSISTANCE AUX FORMALITES

I. Votre interlocuteur unique :

Un expert en formalités vous apporte un conseil personnalisé, l'analyse approfondie et le suivi de votre dossier (la liste des pièces à fournir suivant le secteur d'activité et le statut juridique, la qualification requise par métier, l'évaluation de la cohérence des éléments fournis)

II. Contactez votre expert :

1. Par courrier, en complétant le formulaire joint pour favoriser un échange simple et rapide avec votre conseiller
2. En vous rendant à la Chambre de Métiers d'Alsace de votre secteur, sans rendez-vous, afin de rencontrer votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15 (sauf mardi et jeudi après-midi)
3. En prenant rendez-vous avec votre conseiller par téléphone via le Service Info Conseil Clients, aux numéros indiqués plus haut, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

III. Coût :

35 € par chèque à l'ordre de la CMA

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Retrouvez les documents à télécharger sur
notre site internet :

www.cm-alsace.fr

Rubriques

- Créer et Reprendre
Centre de Formalités
des Entreprises

Formulaire :

1 formulaire P2 ([document à télécharger](#))

1 formulaire NDI si déclaration relative au nom de domaine du site internet ([document à télécharger](#))

Document complémentaire à joindre en annexe du formulaire :

I. CHANGEMENT, AJOUT OU SUPPRESSION DE NOM COMMERCIAL / NOM PROFESSIONNEL *Appellation sous laquelle est exercé le commerce et qui permet à la clientèle d'identifier l'entreprise*

- Pas de pièce justificative

Frais à verser pour le Registre du Commerce et des Sociétés :

Micro-entreprise :

- **Gratuit**

Entreprise individuelle hors micro-entreprise :

- **95,95 € par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire**

II. CHANGEMENT, AJOUT OU SUPPRESSION D'ENSEIGNE

Signe extérieur, visible, apposé sur la façade d'un établissement permettant d'individualiser une entreprise ou un commerce, de l'identifier, de le localiser géographiquement et de fidéliser une clientèle

- Pas de pièce justificative

FRAIS DE MODIFICATION A LA CHAMBRE DE METIERS EN CAS D'ACTIVITES UNIQUEMENT ARTISANALES

- **45,00 € par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers**

FRAIS DE MODIFICATION A LA CHAMBRE DE METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES EN CAS D'ACTIVITES ARTISANALES ET COMMERCIALES

- **30,00 € par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers**
- **50,95 € par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire**

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) :

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

ou

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 70,00 €

Modification : 35,00 €

Mes coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :